

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 1^{er} juillet 2015

Délibération n° 2015 - 01/07/2015 - 16

*Contingent CRCT (Congé pour recherche et conversion thématique)
attribué au titre de l'établissement pour 2015-2016*

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Conseil académique restreint en date du 29 juin 2015

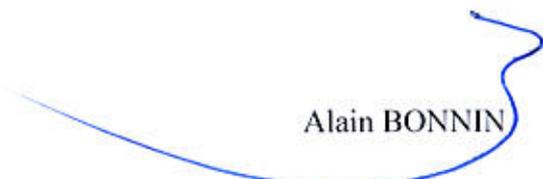
Après en avoir délibéré

Approuve, avec 22 voix pour (unanimité) :

le contingent de CRCT (Congé pour recherche et conversion thématique) de l'établissement à 9 semestres pour l'année universitaire 2015-2016.

Dijon, le 2 juillet 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Compte-rendu du Conseil académique restreint du 29 juin 2015

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Service des Personnels Enseignants

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er JUILLET 2015

Point VIII – Contingent CRCT (Congé pour Recherches et Conversions Thématiques) attribués par l'établissement 2015-2016

L'article 19 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 portant statut des enseignants-chercheurs, stipule que « le congé pour recherches ou conversions thématiques est accordé par le président ou le directeur de l'établissement, au vu d'un projet présenté par les candidat, après avis du conseil académique de l'établissement ou de l'organe en tenant lieu ».

Le Conseil d'administration doit arrêter, chaque année, le contingent de CRCT accordé au titre de l'établissement.

Pour 2015-2016, 21 dossiers ont été déposés au CNU pour un volume de semestres de CRCT demandé de 26 (7 pour les Professeurs et 19 par les Maîtres de Conférences). 8 semestres ont été attribués par le CNU (dont 3 PR et 5 MCF) pour l'année universitaire 2015-2016.

Au titre de l'établissement, 12 dossiers ont été déposés, pour un volume de semestres de CRCT demandé de 17 (6 pour les Professeurs et 11 pour les MCF).

Le conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs s'est réuni le 29 juin 2015 et a retenu in fine 2 demandes pour les Professeurs représentant 3 semestres et 6 demandes pour les Maîtres de Conférences représentant 6 semestres.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de fixer le contingent de CRCT de l'établissement à 9 semestres pour l'année universitaire 2015-2016.